



Service Départemental  
D'Incendie et de Secours de la  
Guadeloupe  
10 rue Georges BIRAS  
Parc de la Providence  
ZAC de Dothémare  
97139 Les Abymes

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

### DELIBERATION N°2021/1708-05

**Objet : DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS A SON  
PRESIDENT**

L'an deux mil vingt-et-un et le 17 août à 15h, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise Parc de la Providence, ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 10 août 2021.

Présents		Conseil d'Administration du SDIS Séance du 17/08/2021	
<b>Membres du CASDIS</b>			
<b>Préfet ou représentant du Préfet</b>			
	Nom	Prénom	Fonction
<b>Représentant</b>	ROCHATTE	Alexandre	Préfet
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS
	BARON	Adrien	Membre
	DARTRON	Jean	Membre
	GALANTINE	Louis	Membre
	GOUBIN	Fred	Membre
	JOAB	Catherine	Membre
	MAES	Jean-Claude	Membre
	MICHELY	Fabert	Membre
	MINATCHY	Danielle F-L	Membre
	THOMAS	Fabienne	Membre
Suppléants	Nom	Prénom	Fonction
	ROBIN	Sabrina	Membre
	FARO-COURIOL	Lydia	Membre
	RIGAH	Tania	Membre

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20210817-Delib211708-05-DE  
Date de réception préfecture : 24/08/2021

<b>Représentants des communes</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	Membre
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre
	OTTO	Jules	Membre
	BAPTISTE	Christian	Membre
<b>Membres avec voix consultative</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
	ZOU	Jocelyn	Représentant des SPP Non Officiers
	AGASTIN	Alain	Représentant des SPV Non Officiers
	BARVAUT	Sylvain	Représentants des fonctionnaires territoriaux
<b>Suppléants</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	AIGLE	Johan	Représentant des SPV Non Officiers
<b>Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance</b>			
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	LEVIF	Jean-Paul	DDA
	GUSTARIMAC	Philippe	Chef du GPEP
	FIRMIN	Cindy	Chef du Service juridique

**Secrétaire de séance** : Monsieur Adrien BARON, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-30,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Guadeloupe en date du 05 août 2021 portant délégation de compétences à Monsieur Henry ANGELIQUE Conseiller Départemental de Pointe-à-Pitre,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe n°2021/1708/02 en date du 17 août 2021 portant composition définitive du Conseil d'Administration du SDIS de la Guadeloupe,

Sur le rapport du Président,

### **APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE**

**Article 1** : Délègue au Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe les compétences suivantes :

- Réaliser, négocier les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer, à cet effet, les actes nécessaires ;
- Prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon la procédure adaptée, ainsi que les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20210817-Delib211708-05-DE  
Date de réception préfecture : 24/08/2021

- Prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Signer toute convention nécessaire au fonctionnement du service dans lequel le SDIS est partie ;
- Prendre toute décision de déroger à l'obligation de dépôt des fonds de l'Etat selon les dispositions de l'article L 1812-2 du CGCT ; le Président du CASDIS est tenu d'informer les membres du CASDIS des actes pris dans le cadre de ces délégations ;
- Prendre toute décision visant à préserver les intérêts du SDIS dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;
- Ester en justice lorsque les intérêts du SDIS et/ou de ces personnels et élus sont menacés et représenter le SDIS de la Guadeloupe en justice dans toute action où il est demandeur ou défendeur ;

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<b>VOTE DU CASDIS</b>	
En exercice	15
Présents	14
Votants	14
<b>RESULTAT DE VOTE</b>	
Voix pour	14
Voix contre	00
Abstention	00



Le Président du Conseil d'Administration  
Henry ANGELIQUE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20210817-Delib211708-05-DE  
Date de réception préfecture : 24/08/2021